

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [Diaconat.catholique](#)

LE SENS DU DIACONAT

Mgr Joseph ROZIER¹

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

1987

¹ - Évêque de Poitiers. = 1994

TABLE DES MATIERES

1. L'ÉGLISE ET SA MISSION.....	1
1.1. LA MISSION COMPORTE UNE FONCTION DE TEMOIGNAGE.....	1
1.2. LA COMMUNION	1
1.3. L'ASPECT DE SERVICE.....	2
2. LE MINISTÈRE DIACONAL	2
3. LA FONCTION DIACONALE.....	4
3.1. D'ETRE LE GESTE PROLONGEANT LE COMPORTEMENT DU CHRIST	4
3.2. D'ETRE UN TRAIT DU VISAGE DE L'ÉGLISE	4
3.3. D'ETRE UN ORGANE DE L'AGIR DE L'ÉGLISE	4
3.4. D'ETRE L'INTEGRATION DANS LA MISSION DE L'ÉGLISE, DE LA SITUATION QUE L'ON VIT, POUR QU'ELLE PRENNE SA DIMENSION DE SERVICE.	4
4. LES TÂCHES À ACCOMPLIR	5
5. CONCLUSION	5

Pour parler d'une réalité de foi particulière, il faut toujours la référer à l'ensemble du mystère chrétien auquel elle appartient. C'est vrai, par exemple, du péché ou du pardon, de l'Écriture ou de la vocation, etc... Pour parler d'une réalité d'Église plus spécifique, il faut la référer au mystère de l'Église auquel elle appartient. L'Église est le lieu géométrique où toutes les réalités particulières trouvent leur place et leur signification. C'est vrai du ministère, de tout ministère et aussi du diaconat.

C'est pourquoi, pour parler du diaconat, il faut partir de l'Église et de sa mission, situer ensuite le ministère diaconal dans ce qu'il a de spécifique, voire considérer ensuite la signification de la fonction diaconale et enfin les tâches que le diacre est appelé à accomplir.

1. L'ÉGLISE ET SA MISSION

1.1. LA MISSION COMPORTE UNE FONCTION DE TÉMOIGNAGE

La foi naît de la Parole de Dieu. C'est ce que St. Paul exprime d'une manière très claire dans Rom.10, 13-15. "Quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé. Or, comment l'invoquerait-il sans avoir cru en lui ? Comment croirait-il en lui sans l'avoir entendu ? Comment l'entendrait-il si personne ne le proclame? Et comment le proclamer sans être envoyé ?... Ainsi la foi vient de la prédication et la prédication est l'annonce de la Parole du Christ". C'est tout cela qui est évoqué dans la fonction de "témoignage". C'est l'ensemble du rapport à la Parole de Dieu qui s'instaure dans la foi, à la Parole de Dieu en tant qu'elle est porteuse de son mystère. Ce rapport implique, d'abord, l'accueil de la Parole qui conduit à la conversion et à la confession de foi. Il comporte ensuite l'annonce de la Parole qui se fait, à son tour, par le discours ou par les actes. Le discours se situe sur différents registres, celui du Kérygme qui centre sur l'essentiel de la Bonne Nouvelle qui est l'annonce de Jésus mort et ressuscité, c'est l'expression qui en est donnée dans les Actes des Apôtres aussitôt après la Pentecôte. Le discours se situe aussi sur le registre de la catéchèse qui répond à un souci de l'intelligence de la foi et d'une présentation organique de son contenu. L'annonce de la foi se fait aussi par les actes. C'est le témoignage que les chrétiens sont appelés à donner dans la vie quotidienne. L'acte suprême de la confession de foi, c'est le martyre où la confession de foi est signée par le sang même de celui qui donne sa vie pour en témoigner.

1.2. LA COMMUNION

On peut se reporter encore à l'enseignement de St. Paul : 1 Cor. 12,4-12-14.

"Il y a diversité de dons mais c'est le même Esprit, diversité de ministères mais c'est le même Seigneur, divers modes d'actions mais c'est le même Dieu qui produit tout en tous. Chacun reçoit le don de manifester l'Esprit en vue du bien de tous... Le corps est un et pourtant il a plusieurs membres, tous les membres du corps malgré leur nombre ne forment qu'un seul corps : il en va de même du Christ car nous avons été baptisés dans un seul Esprit, pour être un seul corps, Juif ou grec, esclave ou homme libre, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit".

L'idée de la communion est exprimée ailleurs à travers d'autres thèmes : celui du peuple, de la famille, celui de la vigne, celui du troupeau et du pasteur.

La communion que constitue l'Église implique toujours deux versants :

le versant de l'unité, l'Église fait un tout, elle constitue un corps,

le versant de la diversité : dans ce corps il y a des fonctions diverses, des situations diverses qui sont nécessaires à la vie du corps.

Ainsi, pour être authentique, la communion ecclésiale exige que ne soit exténué aucun de ces deux aspects.

La communion ecclésiale se trouve réalisée dans sa plénitude au niveau de l'Église universelle. Plus près de nous, c'est l'Église particulière ou le diocèse qui réalise cette communion autour de l'Évêque qui est celui qui "préside à la charité" (St Ignace d'Antioche).

1.3. L'ASPECT DE SERVICE

Pour évoquer cette fonction de l'Église, spontanément, on pense à la scène du lavement des pieds qui garde toute sa valeur d'événement symbolique et fondateur (Jn 13, 1-17).

C'est, en vérité, tout le comportement du Christ et toute l'expérience de l'annonce de l'Évangile qui témoignent de cet aspect de la mission.

On en trouve le témoignage par exemple dans Lc 6, 7-20 : " Descendant avec eux, il s'arrêta sur un endroit plat avec une grande multitude du peuple de toute la Judée, de Jérusalem, du littoral de Tyr et de Sidon ; ils étaient venus pour l'entendre et se faire guérir de leurs maladies ; ceux qui étaient affligés d'esprits impurs étaient guéris ; et toute la foule cherchait à le toucher parce qu'une force sortait de lui et les guérissait tous".

Cette scène se situe au début de la prédication de l'Évangile. Elle signifie bien ce qui est à la clef de la mission du Christ : l'annonce de la Bonne Nouvelle et les effets qui en résultent pour ceux qui accueillent cette Parole. Saint Pierre définira le Christ comme celui "qui est passé en faisant le bien".

C'est toute l'Église qui a en charge cette mission à travers chacun de ses membres. Mais, pour que cette mission soit accomplie par tous, il est nécessaire qu'elle soit signifiée au niveau de quelques-uns et c'est le sens du ministère.

2. LE MINISTÈRE DIACONAL

Le Ministère ordonné est le ministère apostolique. Il s'exprime en plénitude dans l'épiscopat. C'est ce ministère "parmi les différents ministères qui s'expriment dans l'Église depuis les premiers temps, qui a la première place et, au témoignage de la tradition, appartient à la fonction de ceux qui, établis dans l'Épiscopat dont la ligne se continue depuis les origines, sont les sarments par lesquels se transmet la semence apostolique".

Le ministère ordonné a donc pour but de signifier et d'assurer l'enracinement apostolique de la mission de l'Église.

Ce ministère se trouve participé à différents niveaux : le niveau du presbytérat et le niveau du diaconat.

Le diaconat est le ministère qui est appelé à prendre en charge d'une manière plus particulière cet aspect et cette ligne de force de la mission qu'est la diaconie.

Toute l'Église est appelée à être servante, mais quelques-uns, au nom de l'Église, sont appelés à signifier davantage : c'est le rôle du ministère diaconal.

a) - d'abord la qualification de ce ministère : "Au degré inférieur de la hiérarchie se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains, non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service. La

grâce sacramentelle leur donne la force nécessaire pour servir le peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité..."

Ainsi le diaconat participe bien au ministère hiérarchique, il introduit dans la sphère des ordres sacrés. Il a pour but d'assurer plus particulièrement l'enracinement apostolique de toute la fonction de service et de charité que comporte la mission.

Dans le décret sur l'activité missionnaire (1965), il est affirmé que le diaconat est un ordre nécessaire à l'implantation et au développement de l'Église. De ce fait, le diaconat est bien situé comme un ministère qui concourt à caractériser et à structurer l'Église du Christ.

b) - Ensuite la signification du diaconat

Le diaconat habilite à servir "le peuple de Dieu" dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité, en communion avec l'Évêque et son presbyterium... Consacrés aux offices de charité et d'administration, les diacres ont à se souvenir de l'avertissement de Saint Polycarpe : "Être miséricordieux, zélés, marcher selon la vérité du Seigneur qui s'est fait le serviteur de tous".

Il y a donc un effet de service, de bienfait qui accompagne l'accomplissement de la mission.

L'objet de ce service, c'est le bien qui procède de la rencontre même avec le Christ et de la communion avec lui dans la foi. Ce bien que Jésus apporte est, d'abord, à l'adresse et au bénéfice de tous ceux qui sont malheureux, souffrants, pauvres. La Bonne Nouvelle est, d'abord, pour eux. La rencontre de Jésus est source de Salut, et c'est la guérison qui en est le signe.

Le service dans la mission de l'Église aujourd'hui multiforme correspond à la multiplicité des problèmes, des souffrances qui sont à prendre en compte. "L'effort pour annoncer l'Évangile aux hommes de notre temps exalté par l'espérance, mais, en même temps, travaillé par la peur et l'angoisse, est, sans nul doute, un service rendu à la communauté des chrétiens et aussi à toute l'humanité" (Jean Paul II, dans l'exhortation apostolique).

Il apparaît bien, de ce fait, que le service accompli par l'Église fait corps avec sa tâche d'évangélisation. Il ne s'agit pas de tâches secondaires externes, accomplies à l'occasion et en vue d'une annonce de la Foi. Il s'agit d'un effort et d'un souci où s'incarne, pour les hommes d'aujourd'hui, le sens d'une bonne nouvelle.

L'Église doit prendre à son compte les paroles du prophète Isaïe que le Christ s'est appropriées : "L'Esprit du Seigneur est sur moi, il m'a envoyé annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres"... (Lc 4). L'Évangélisation est le prolongement de la mission du Christ qui visiblement est faite pour ouvrir aux hommes, aux pauvres particulièrement, les chemins de lumière, de liberté, de justice et de réconciliation. Ce sont ces chemins-là qui attendent l'engagement et le témoignage des disciples de Jésus-Christ.

Il y a, au cœur des problèmes actuels, incontestablement un service du monde et de l'homme à accomplir au nom même de la lumière sur l'homme et sur le monde qu'apporte le message de l'Évangile. Les tâches et les pistes qui s'ouvrent pour l'action des chrétiens au nom de la mission apparaissent innombrables, comme les besoins auxquels elles répondent. Dans le contexte actuel, les lignes d'action essentielles sont :

la défense des droits de l'homme,

le combat pour la justice : "le combat pour la justice est une dimension constitutive de l'œuvre d'évangélisation" (Synode Romain de 1971),

la défense de la vie humaine,

l'évangélisation de la culture : "L'annonce de la foi doit inscrire dans la culture le sens de l'homme comme irréductible à toutes les idéologies et à toutes les stratégies qu'il met en œuvre pour vivre son histoire".

La mission est faite de cet ensemble, de la mise en œuvre de ces trois fonctions. Elle correspond à ces trois aspects du mystère du Christ qui se définit lui-même comme :: La Vérité (Il éclaire), la Voie (Il rassemble) et la Vie (Il fait vivre).

3. LA FONCTION DIACONALE

On peut considérer que le diaconat constitue et assure une fonction de l'Église. Il est le signe de l'Église servante. Dans le contexte d'aujourd'hui, cette fonction, pourrait-on dire, a pour but :

3.1. D'ETRE LE GESTE PROLONGEANT LE COMPORTEMENT DU CHRIST

Le geste symbolique et fondateur est celui du Christ lavant les pieds de ses disciples. Les diacres sont là pour dire que l'Église à chaque instant nous invite à nous mettre à genoux devant nos frères pour accomplir ce geste d'honneur et de service. C'est un esprit à vivre et à faire passer dans le comportement des personnes et dans celui des communautés.

3.2. D'ETRE UN TRAIT DU VISAGE DE L'ÉGLISE

Chaque diacre doit contribuer à faire exister le diaconat pour constituer ce signe collectif d'une Église servante. Le diaconat a pour fonction d'inviter à chaque instant l'Église à se mettre et à rester sur les traces de celui "qui est passé en faisant le bien".

3.3. D'ETRE UN ORGANE DE L'AGIR DE L'ÉGLISE

Il y a un ancrage dans l'Église qui est assuré par les fonctions liturgiques accomplies par le diacre : "Il appartient au diacre d'administrer solennellement le Baptême, de conserver et de distribuer l'Eucharistie, d'assister au nom de l'Église au mariage et de le bénir, de porter le viatique aux mourants, de donner la lecture aux fidèles de la Sainte Écriture, d'instruire et d'exhorter le peuple, de présider au culte et à prière des fidèles, d'être les ministres des sacramentaux, de présider aux rites funèbres et à la sépulture". Les fonctions liturgiques que les diacres sont appelés à assurer signifient bien qu'ils participent au ministère ordonné par lequel ils sont habilités à être "ministres de l'Église". Cet agir de l'Église doit, à travers eux, trouver aussi son impact dans le monde. C'est le sens du témoignage que les diacres ont à apporter dans leur vie quotidienne au niveau de leur profession, de leur vie de famille etc... C'est aussi le sens des tâches apostoliques qu'ils reçoivent et qu'ils exercent dans la mission qui leur est confiée.

3.4. D'ETRE L'INTEGRATION DANS LA MISSION DE L'ÉGLISE, DE LA SITUATION QUE L'ON VIT, POUR QU'ELLE PRENNE SA DIMENSION DE SERVICE.

Je pense à la parole de l'Évêque de Nevers à l'adresse de Bernadette : "Je vous donne l'emploi de la prière". Cette parole n'innovait rien dans la vie de Bernadette qui, depuis longtemps, s'adonnait à la prière, elle ne lui conférait pas un monopole, elle instaurait la vie de prière de Bernadette comme une mission, un service à remplir au nom de l'Église.

Ainsi en va-t-il de l'existence personnelle du diacre et du témoignage qu'il est appelé à donner. Son témoignage prend une dimension nouvelle de service d'Église.

4. LES TÂCHES À ACCOMPLIR

Il s'agit des tâches par lesquelles, à un moment donné, doit se concrétiser la mission du diacre. Ces tâches sont à déterminer en fonction des besoins de l'Église, des possibilités des personnes. Elles ne sont pas fixées une fois pour toutes. Elles sont à mettre au point au fur et à mesure de l'expérience qui est vécue.

La lettre de mission qui est donnée au diacre joue sur ces deux registres :

elle définit une orientation fondamentale qui indique que le diacre contribue à assurer dans l'Église la fonction diaconale constitutive de l'être et de la mission de l'Église, au niveau de l'Église diocésaine,

elle précise dans le moment présent les tâches qui sont à accomplir par le diacre. Cela est d'ordre indicatif ou circonstanciel.

La mission demeure la même à travers des tâches qui changent. Le diacre aura toujours, où qu'il soit et quoiqu'il fasse, à être celui qui actualise le comportement du Christ serviteur, à être l'image et l'organe de l'Église servante, et à vivre sa vie comme un service d'Église.

5. CONCLUSION

Ces différents plans qui ont été pris en considération:

- la mission,
- le ministère,
- la fonction,
- les tâches,

sont à mettre en rapport, les uns avec les autres. C'est un rapport de circulation qui doit s'instaurer entre eux. Il faut faire circuler sa vie d'un plan à l'autre par la réflexion et la prière, il faut passer des tâches à la mission, de la mission au ministère et à la fonction dans l'Église. C'est cette circulation incessante d'un plan à un autre qui donnera au diaconat, sa dynamique, son authenticité et sa fécondité.

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site Diaconat.catholique